MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

C. C. P. 723-61 - MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. M2 58-72

3ème année | N° 43 | 17 septembre 1955

A V E R T I S S E M E N T S

ANTHONOME du POIRIER — Zones I, II, III, IV

Il a été constaté au printemps une recrudescence des dégâts de cet insecte dont les larves détruisent l'intérieur des bourgeons lesquels se dessèchent anéantissant ainsi plusieurs fleurs.

Ce parasite existe en plus ou moins grande abondance dans divers vergers du Roussillon, de l'Aude, du Gard.

Dans les vergers parasités, ainsi que dans les plantations avoisinnantes, il convient d'effectuer immédiatement une pulvérisation à l'aide d'une bouillie au D.D.T.

Effectuer le traitement dès réception du présent avis.

I N F O R M A T I O N S

DESINFECTION des SEMENCES de CEREALES

Traitement des Charbons du blé et de l'orge - Toutes zones

Tremper les semences pendant 30 à 40 minutes dans de l'eau à 45°, puis, durant 10 minutes dans de l'eau à 52°. Difficilement réalisable à titre individuel, ce traitement peut par contre être exécuté en collectivité.

Traitements du Charbon de l'avoine, de l'Helmintos-poriose de l'orge et de la carie du blé

1° - Tremper les grains durant 20 minutes dans la solution de 1/4 L de formol du commerce dans 1 hl d'eau. Conserver le blé en tas recouverts de sacs mouillés. Semer le lendemain.

2° - Faire tremper pendant 10 minutes les grains dans une solution de sulfate de cuivre à 1 %. Brasser, égoutter, plonger les grains durant 5 minutes dans un lait de chaux

3° - Pour des grains présumés sains, utiliser le poudrage : Chlorure de cuivre, oxychlorure de cuivre, composés organo mercuriques, hexachloro benzène (seulement contre la carie), très recommandé lorsqu'on fait usage de moissonneuse-batteuse.

Le poudrage évite des manipulations, des séchages ou l'obligation d'un semis rapide.

Il faut généralement 300 gr. de poudre pour 100 Kgr. de blé.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L. TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16 rue de la République, Montpellier. Le Gérant: R. BERTRAND, Autor. du 23/1/53. Reprod. adaptation réservées

Les personnes n'ayant pas reçu le N° 69 de PHYTOMA (JUIN 1955) sont invitées à le réclamer à la Station d'Avertissements [illegible]

P 116